



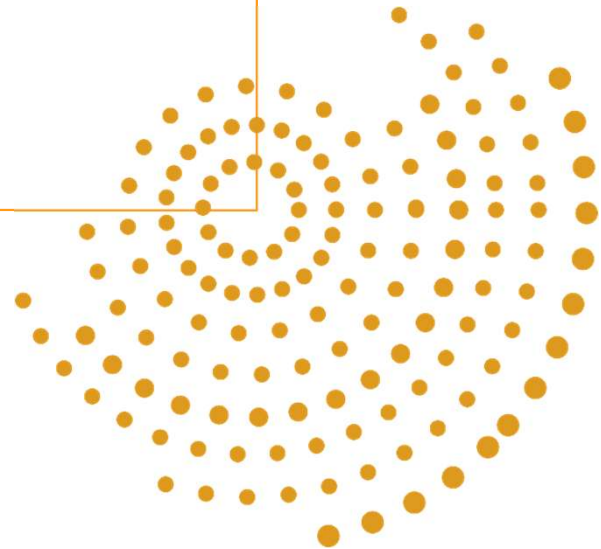
PLU DE LA COMMUNE D'ÈVEUX

Réunion publique 4 septembre
Contexte de la révision et enjeux du diagnostic



ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- **Rappel du processus du PLU**
- **Rappel du contenu du PLU**
- **Les normes supérieures à intégrer au PLU**
- **Focus sur les implications de la loi climat et résilience**
- **Focus sur le SCOT**
- **Les enjeux du diagnostic par thématiques**
- **Vers le PADD**
- **Le calendrier de travail**





LE PROCESSUS DU PLU

LES ÉTAPES



Vocabulaire :

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

OAP: Orientation D'aménagement et de Programmation

PPA : Personnes Publiques Associées



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Une démarche transversale à chaque étape



CONCERTATION JUSQU'À L'ARRÊT DU PLU

Associer les habitants, les acteurs du territoire

Réunions publiques, articles, cahier d'expression, exposition...

LATI



LE CONTENU DU PLU



Vocabulaire :

ADS : autorisation du droit des sols

LE CONTENU FORMEL DU PLU

LE CONTENU ET LA VALEUR DES DOCUMENTS DU PLU

PIÈCE		VALEUR
	RAPPORT DE PRÉSENTATION Diagnostic, explication des choix, état initial de l'environnement, évaluation environnementale	 Valeur d'exposé
	PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable	 Valeur d'orientations générales, ne s'impose pas aux autorisations du droit des sols (ADS)
	ZONAGE Découpage du territoire en zones (U, AU, A, N...)	 Valeur réglementaire s'imposant aux ADS
	RÈGLEMENT Règles applicables à l'intérieur de chaque zone (usages des sols, implantations, hauteurs, stationnement, etc.)	 Valeur réglementaire s'imposant aux ADS
	OAP (ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION) Zoom sur des secteurs à enjeux (aménagement, habitat, mobilité, paysage, etc.)	 Valeur de compatibilité s'imposant aux ADS
	LES ANNEXES Servitudes d'utilité publique, réseaux, PPRI, informations diverses...	 Selon les annexes : valeur informative ou réglementaire (servitudes d'utilité publique comme le PPRI par exemple)

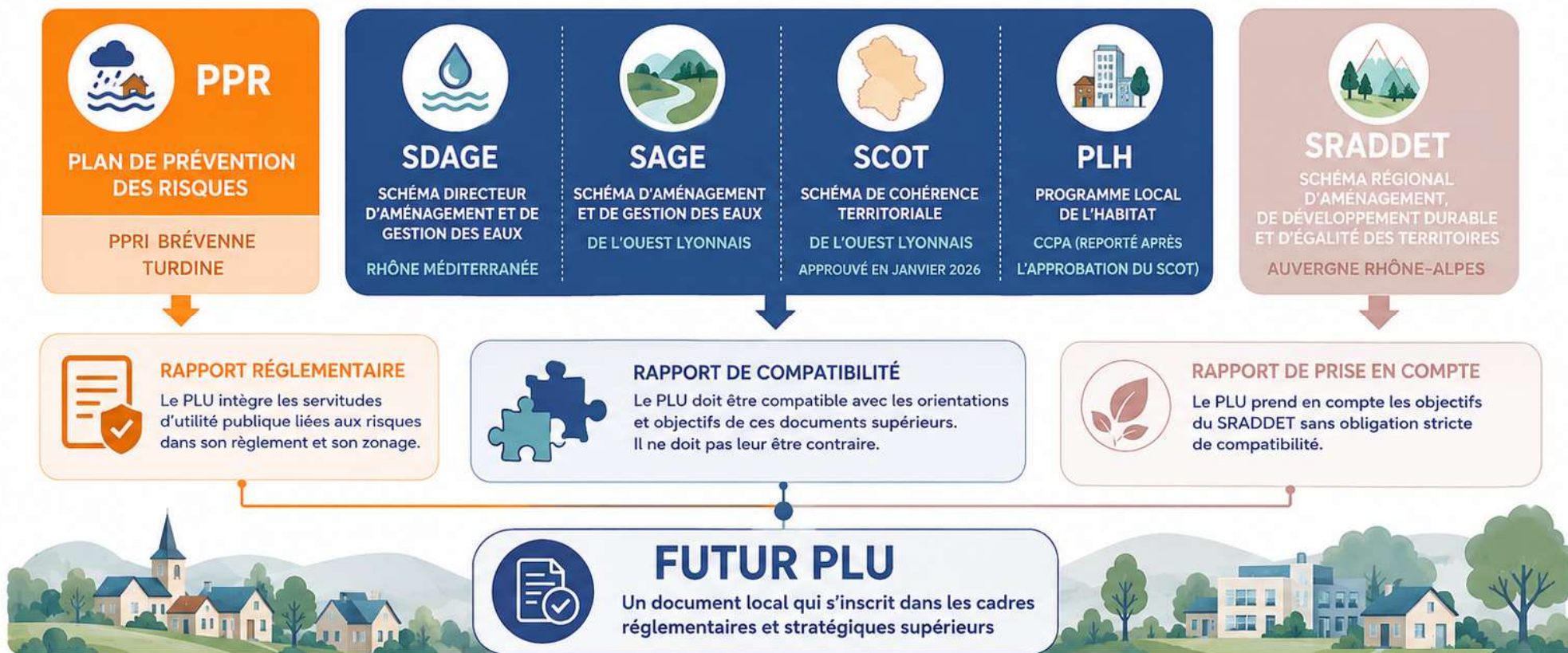


LES NORMES SUPÉRIEURES À INTÉGRER AU PLU

LA HIÉRARCHIE ENTRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

LES NORMES SUPÉRIEURES QUI S'IMPOSENT AU PLU

Le PLU doit être compatible avec les documents supra-communaux
(en particulier **climat et résilience...**)



Ces documents traitent de l'eau, des risques, de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de l'environnement et du développement durable à des échelles plus larges que le PLU.



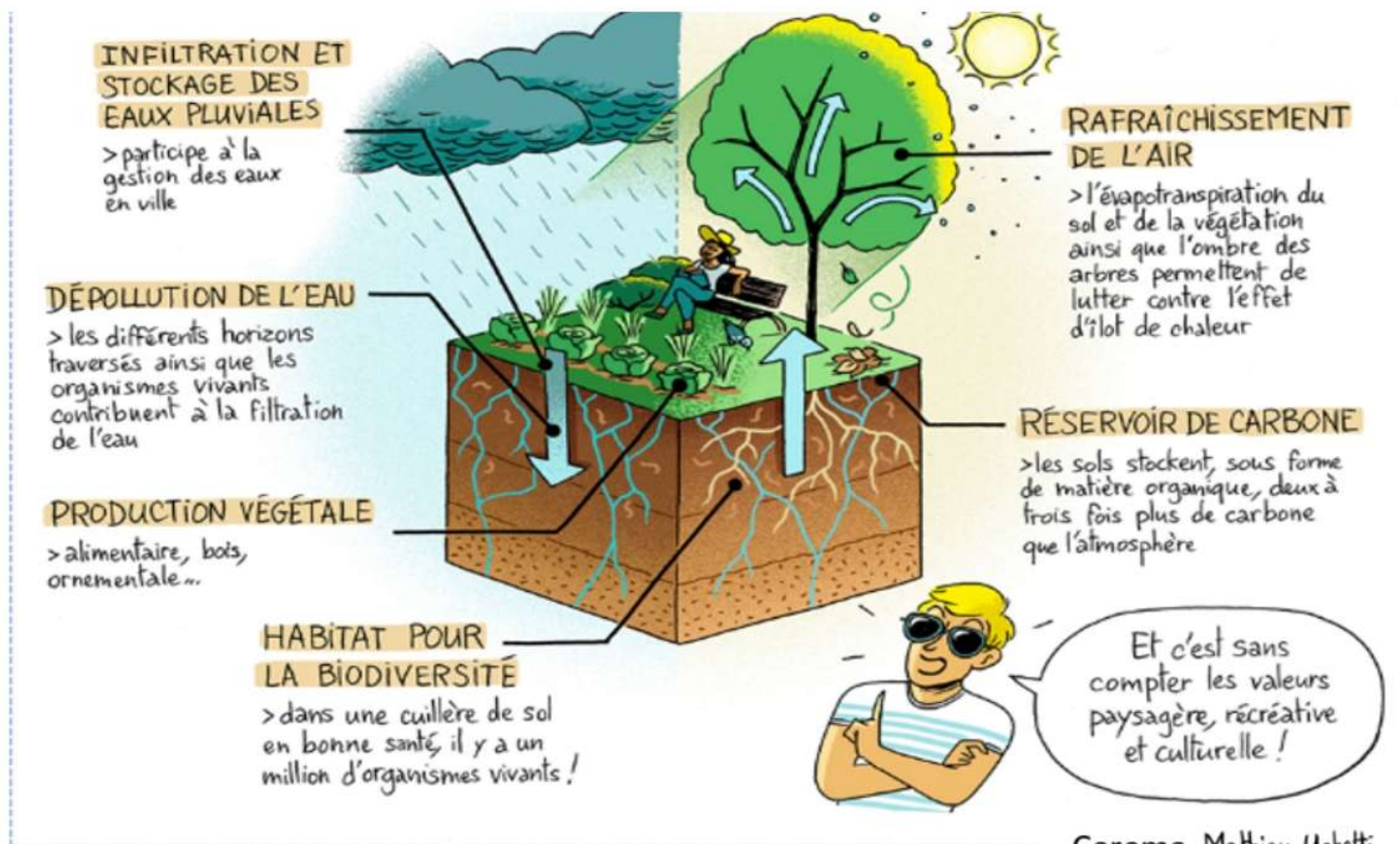
Le PLU décline localement ces objectifs pour organiser le développement de la commune dans le respect des cadres supérieurs.



FOCUS SUR LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Pourquoi protéger les sols ?



Cerema Mathieu Ughetti

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Des objectifs très affirmés en matière de limitation des impacts du développement sur le foncier

Des objectifs nationaux qui transforment l'urbanisme



Adoptée en 2021, la loi Climat et Résilience inscrit l'urbanisme au service de la **transition écologique** et de la **lutte contre l'artificialisation des sols**.



SES GRANDS OBJECTIFS



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Contribuer à la neutralité carbone à horizon 2050.



PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITÉ

Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers.



ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduire la vulnérabilité des populations et des territoires.



RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Promouvoir un urbanisme durable, sobre et solidaire.

SES CONSÉQUENCES CONCRÈTES EN URBANISME



ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) À 2050

Réduire de 50 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 par rapport à la période 2011-2021, puis viser le « zéro artificialisation nette » en 2050.



PRIORITÉ AU RENOUVELLEMENT URBAIN

Favoriser la reconquête des friches, la densification des espaces déjà urbanisés et la réhabilitation du bâti existant avant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation.



INTÉGRATION RENFORCÉE DES ENJEUX CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Prise en compte obligatoire des continuités écologiques, de la nature en ville, de la gestion de l'eau et des risques dans les documents d'urbanisme.



DES DOCUMENTS D'URBANISME ALIGNÉS

Le PLU doit être compatible avec les objectifs de la loi : sobriété foncière, performance énergétique, mobilités durables, mixité fonctionnelle et sociale.

QUEL BILAN POUR ÉVEUX ?

Les données du portail de l'artificialisation : <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/>



1,18 ha

0,118 ha / an

Consommation d'espaces NAF observée

2011



2021

Période de référence 2011 - 2021

⚡ OBJECTIF NATIONAL (-50%)



0,590 ha

0,059 ha / an

Consommation d'espaces NAF cible

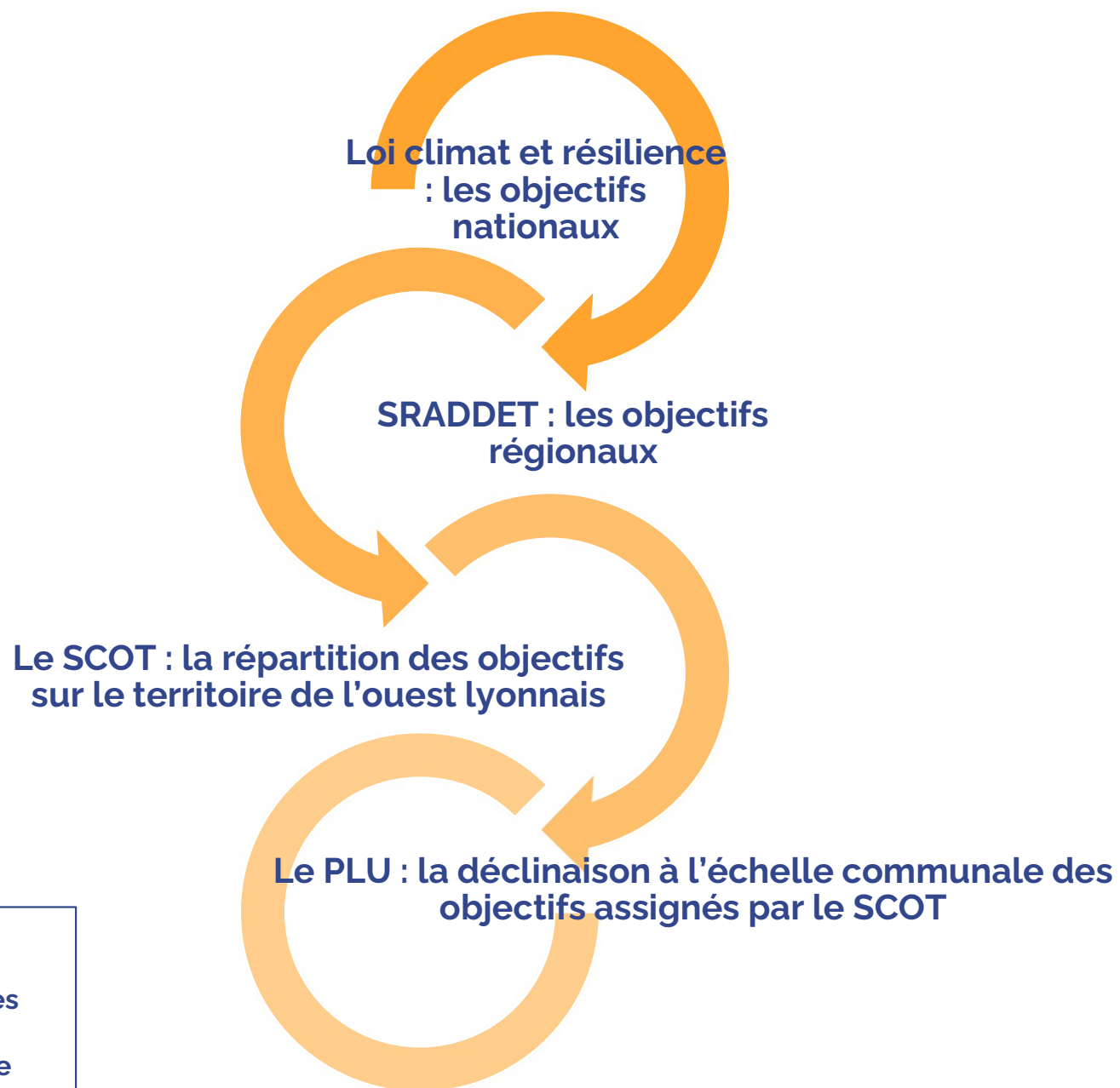
2021



2031

Application loi Climat 2021-2031

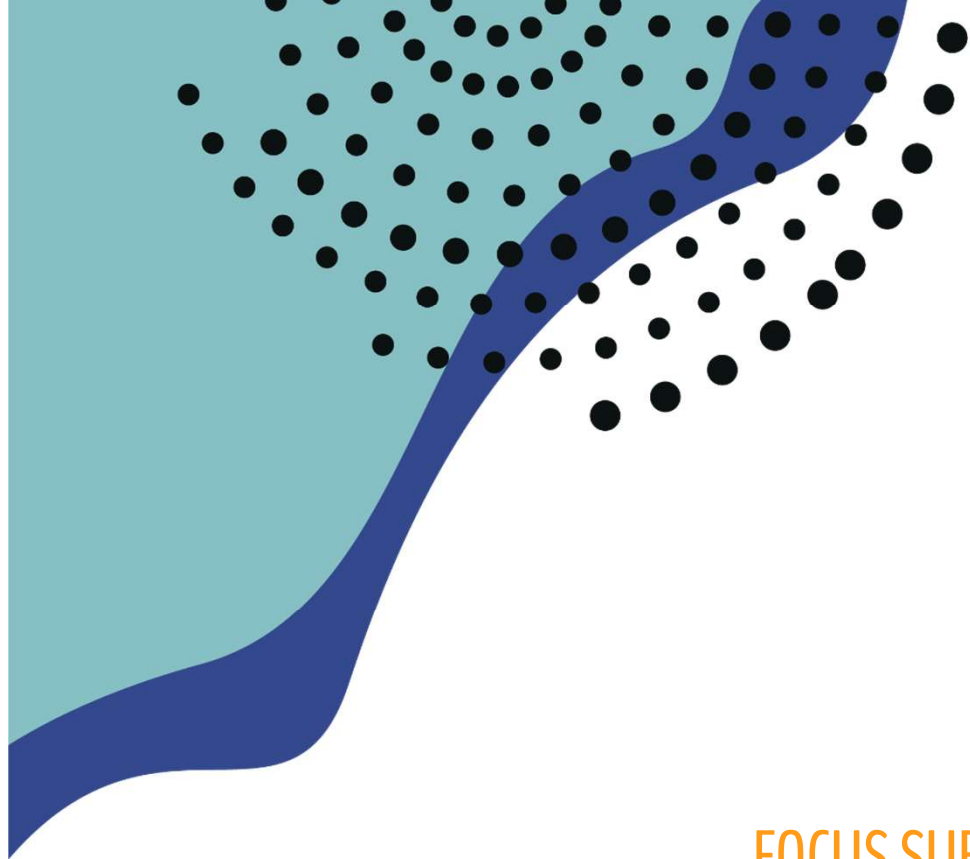
COMMENT EST DÉCLINÉE CETTE LOI ?



Vocabulaire :

SRADDET : schéma régional
d'aménagement durable et d'égalité des
territoires

SCOT : schéma de cohérence territoriale

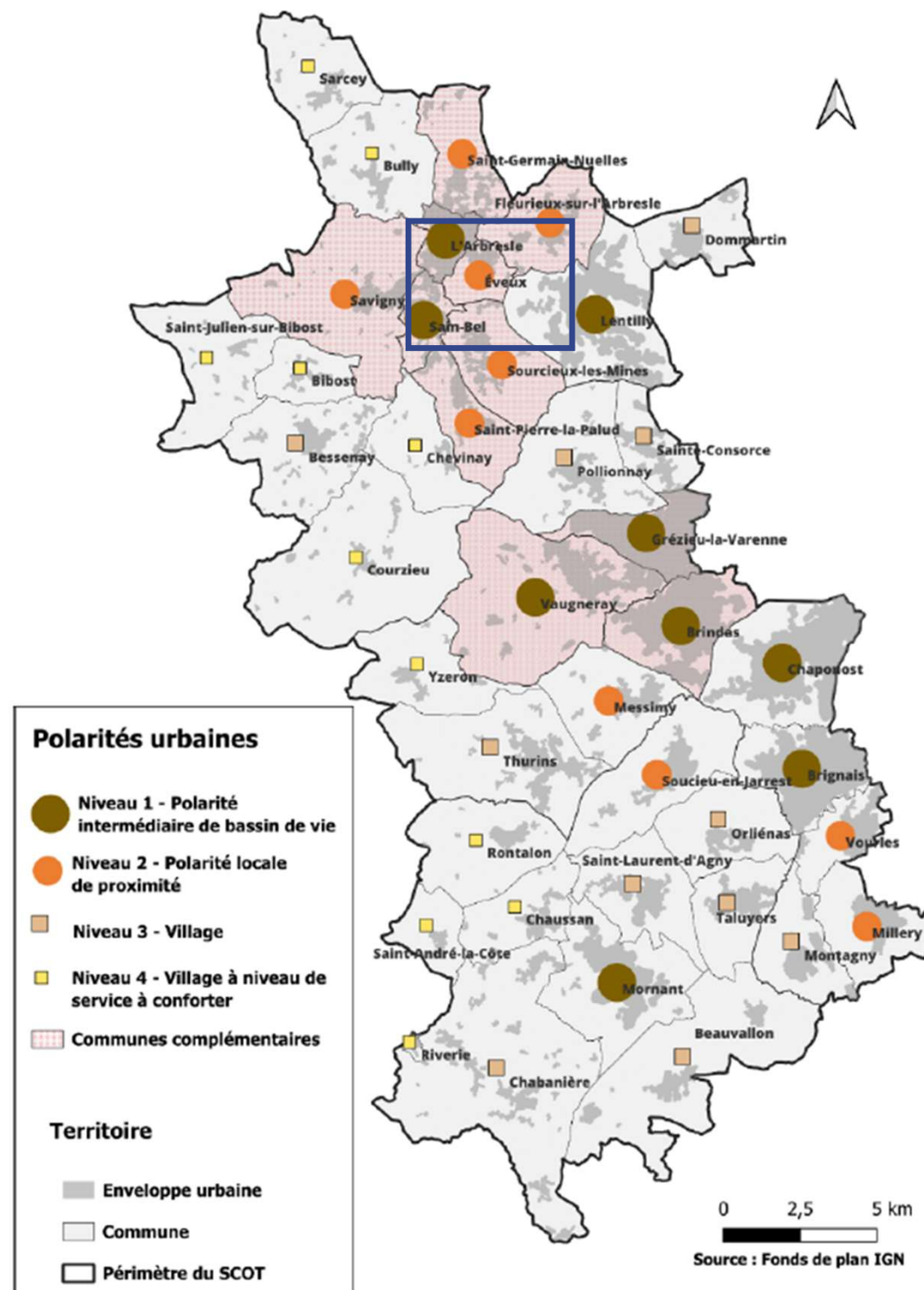


FOCUS SUR LE SCOT APPROUVÉ

LA PLACE D'ÉVEUX DANS LE SCOT

Niveau 2 : polarité locale de proximité

- Un taux de croissance démographique annuel fixé pour le SCOT à 1% /an pour l'ensemble du territoire
- Point de comparaison : Éveux est à - 0,1%/an d'après les données INSEE publiées en juillet 2026 (pour la période 2017 et 2023)





La production de logements intègre tous les modes de production : création de logements dans des habitations existantes, logements vacants remis sur le marché, changements de destination, construction nouvelle

LES ORIENTATIONS DU SCOT POUR ÉVEUX

172 logements

Objectif total à produire (2021–2041)

8,6 logts / an

Rythme moyen de construction

≥ 25% sociaux

Part minimale de logements sociaux

Période 2021 – 2031

Phase 1 : 10 ans

Volume de logements

Part de la production globale

83

Dans l'enveloppe urbaine

Densité moy. : 50 logts / ha

≥ 45%

Optimisation foncière

Reconstruction / Sans ENAF

45%

Consommation ENAF max.

Espaces Naturels, Agricoles & Forestiers

1,0 ha

Période 2031 – 2041

Phase 2 : Renforcement

Volume de logements

Part de la production globale

89

Dans l'enveloppe urbaine

Densité moy. : 60 logts / ha (+20%)

≥ 55%

Optimisation & Renaturation

Fort potentiel d'optimisation foncière

70%

Consommation ENAF max.

Réduction drastique (-60%)

0,4 ha

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DU SCOT POUR ÉVEUX

- **Potentiel Foncier** : Éveux est identifiée comme commune à fort potentiel d'optimisation foncière, nécessitant d'intensifier le renouvellement urbain et la réutilisation des espaces déjà bâtis sans grignoter sur la nature.
- **Sobriété Foncière (ZAN)** : Forte accélération de la réduction de la consommation d'espaces naturels (ENAF) passant de 1,0 ha (2021-2031) à seulement 0,4 ha (2031-2041).
- **Densité Renforcée** : Augmentation progressive de la densité moyenne de logement (de 50 à 60 logts/ha).

AU-DELÀ DE LA COMPTABILITÉ, LE FONCIER UN ENJEU MAJEUR DU FUTUR PLU

Le PLU doit analyser la ressource foncière et développer une stratégie visant à réduire la consommation de foncier :

Mobiliser le bâti existant : une priorité

- Réinvestir le bâti vacant : logements vacants, bureaux vacants, bâtiment d'activité vacant
- Intensifier l'usage et transformer le bâti sous-occupé : logements sous-occupés, patrimoine public sous-occupé, friches, bâti de faible qualité pouvant être renouvelé

Mobiliser le foncier pour construire sans artificialiser

- Réinvestir le foncier non bâti situé dans la partie urbanisée : les dents creuses,
- Recycler le foncier sous-occupé (tissus pavillonnaires, mixtes, collectifs, tissus économiques) : divisions parcellaires ou recomposition foncière

Les stratégies de réduction de la consommation foncière





LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC PAR THÉMATIQUES



La population et l'habitat

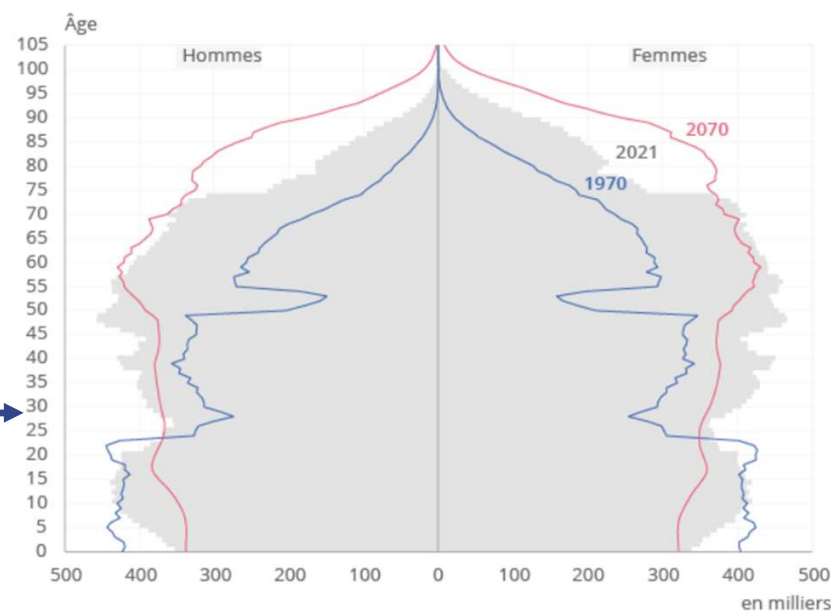
DÉMOGRAPHIE : EN PRÉAMBULE, UN POINT SUR LA SITUATION NATIONALE

La situation nationale selon les projections INSEE

- Les décès vont dépasser les naissances dès 2030 (cela semble se rapprocher plus vite que prévu : en 2025 c'est déjà le cas et si l'indice de fécondité continue à être aussi bas, l'Insee prévoit une confirmation de cette dynamique dès 2027)
- Le solde migratoire devrait continuer à porter la croissance démographique jusqu'en 2040 environ
- À partir de 2040 : la baisse démographique nationale est annoncée (sauf politique d'accueil migratoire)
- Le vieillissement s'accélère très fortement créant de nouveaux besoins
- Le nombre d'actifs va diminuer très fortement

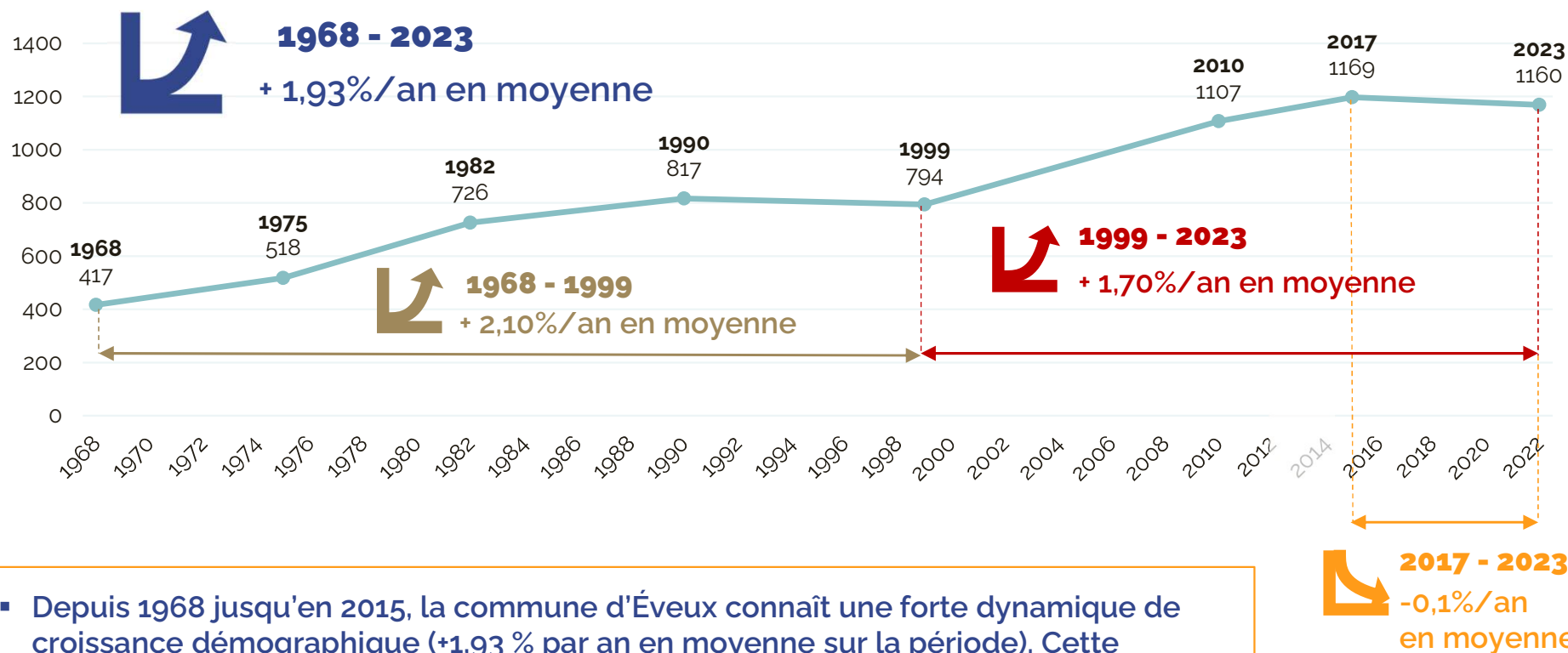
La situation à Éveux

- - 0,1% de croissance par an
- Un solde naturel positif (+0,3% contre +0,2% en France) et un solde migratoire négatif (-0,5%/an contre +0,2% en France métropolitaine)
- Une taille des ménages à 2,40 personnes (2,13 en France métropolitaine)
- Les personnes de plus de 65 ans représentent à Éveux 20,5% des habitants (20,3% en France métropolitaine)



L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1968

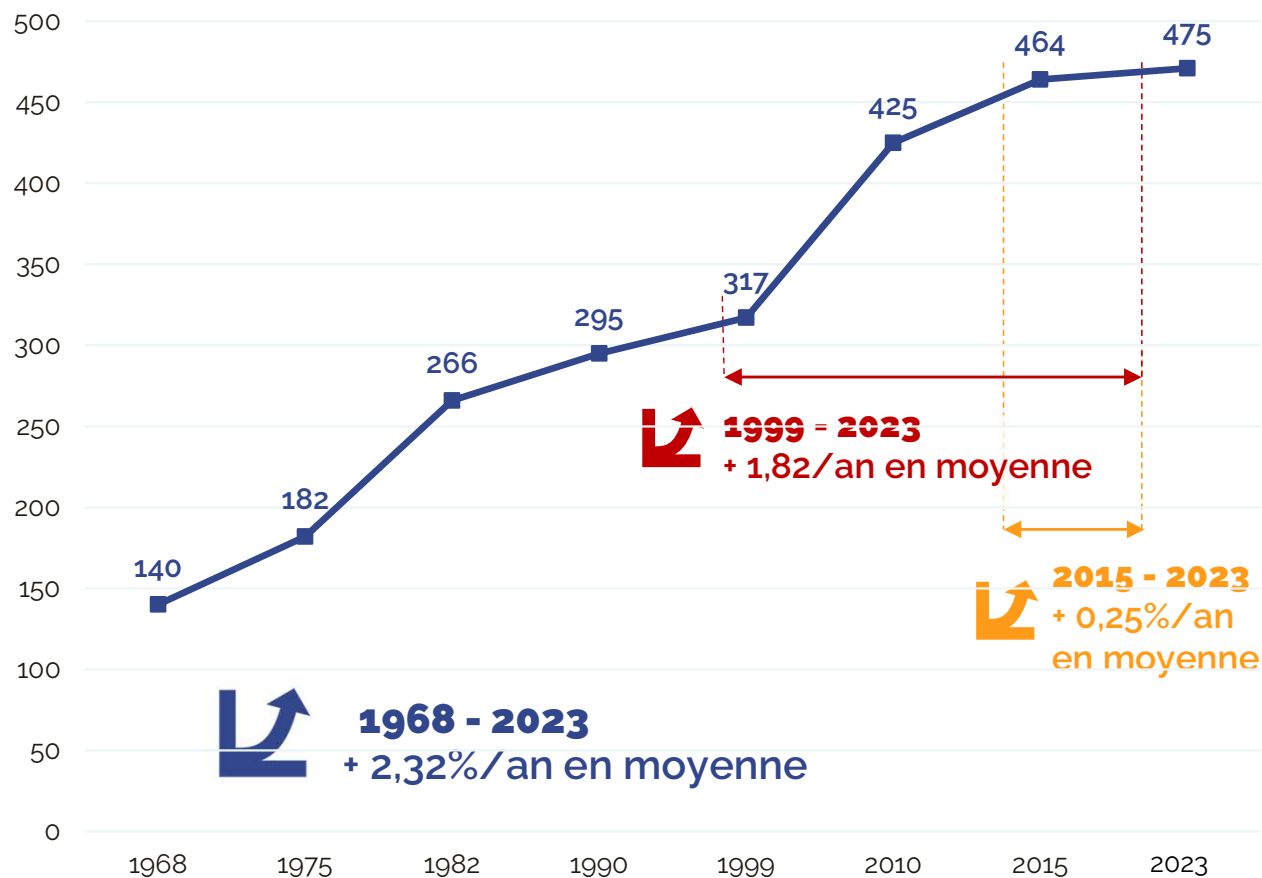
Une dynamique globale de croissance démographique structurelle



- Depuis 1968 jusqu'en 2015, la commune d'Éveux connaît une forte dynamique de croissance démographique (+1,93 % par an en moyenne sur la période). Cette croissance est particulièrement marquée dans les années 70-80-90 (entre 1975 et 1999), avec un taux annuel moyen supérieur à 2 %.
- Toutefois, ces dernières années, la commune observe une inversion de tendance avec une diminution de la population (-0,1 % par an en moyenne). Ce ralentissement récent traduit une stabilisation progressive de la démographie locale,

TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS

Une tendance générale à la hausse du nombre de logements à Éveux



- La commune d'Éveux connaît une croissance soutenue de son parc de logements depuis 1968, avec une augmentation moyenne annuelle de +2,32 %, reflétant **une forte attractivité résidentielle**
- Cependant, depuis 2015, le rythme de cette croissance ralentit significativement (+0,25 % par an), traduisant une stabilisation récente.

QUELQUES DONNÉES CLEFS ...

1. Dynamique Démographique

-0,1% /an

Évolution démographique

-0,5%

Solde migratoire négatif

- Légère décroissance de la population : liée à un solde migratoire négatif (-0,5%), malgré une attractivité locale maintenue.
- Structure de la population : évolution progressive des équilibres démographiques sur la commune.

2. Ménages & Vieillesse

2,40

Pers. / ménage (Insee)

+1,04%

Croissance ménages/an

20,5%

+ de 65 ans

- Desserrement des ménages : la taille moyenne diminue (passant de 2,52 en 2017 à 2,40 pers.), ce qui crée une hausse du nombre de ménages (+1,04%/an) malgré la baisse d'habitants.
- Vieillesse accentuée : les plus de 65 ans représentent désormais 20,5% de la population.

3. Production & Vacance

< 5

Logements vacants déclarés

Ralenti

Rythme de construction

- Vacance extrêmement faible : moins de 5 logements déclarés vacants, traduisant un parc très sollicité et sous tension.
- Production en freinage : le rythme de nouvelles constructions ralentit face aux besoins induits par le desserrement des ménages.

4. Parc Immobilier & Diversification

> 33%

Construits après 1990

12,4%

Collectifs en 2023

- Un parc relativement récent : plus d'un tiers construit après 1990, avec une part importante produite entre 1971 et 1990.
- Diversification de l'habitat : montée en puissance de l'habitat collectif (12,4% en 2023), venant compléter un habitat individuel qui reste très majoritaire.

LES ENJEUX POUR LE PLU

 **QUESTION CENTRALE POUR L'AVENIR DE LA COMMUNE**
Comment retrouver une croissance nécessaire à l'animation de la commune mais qui reste soutenable ?

1. Démographie & Vie Locale

Accompagner le vieillissement

Anticiper le vieillissement démographique par des logements adaptés, des services accessibles et un urbanisme inclusif.

Attirer les jeunes ménages

Maintenir une attractivité pour les jeunes ménages en favorisant une offre résidentielle variée, des services de proximité et des infrastructures éducatives et culturelles.

2. Habitat & Rénovation

Diversifier l'offre résidentielle

Poursuivre la diversification de l'offre (formes et tailles de logements) pour répondre aux besoins variés des jeunes, des familles et des seniors.

Encourager la rénovation ancienne

Encourager la rénovation du parc ancien, notamment pour des raisons patrimoniales et de performance énergétique.

3. Mixité & Cohésion

Développer le logement abordable

Favoriser le développement de logements sociaux et abordables, notamment pour les jeunes adultes et les ménages modestes.

Équilibrer le territoire

Améliorer la répartition territoriale des logements collectifs et sociaux, pour une meilleure cohésion et mixité urbaine.



Le développement économique

LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE À ÉVEUX

1. Emplois & Actifs

741 actifs, soit 72,1 % des habitants en âge de travailler.

11 % travaillent sur la commune : la majorité travaille sur la métropole.

Taux de chômage : 8,3 % (au sens de l'Insee sur les 15-64 ans).

217 emplois sur la commune (poids de la zone commerciale).

2. Commerce de Centre

DENSIFICATION COMMERCIALE RÉCENTE

- Boulangerie
- Restaurant
- Épicerie
- Marché du samedi matin

ENJEU DE VALORISATION DE LA CHALANDISE

Renforcer l'accessibilité et la proximité des habitants.

Valoriser les espaces publics.

Ralentir les vitesses sur la montée d'Éveux.

3. ZAE des Martinets

COMPÉTENCE ÉCONOMIQUE : CCPA

Intercommunalité partagée (Éveux, L'Arbresle, Sain-Bel). Rôle majeur freinant l'évasion commerciale.

Faible qualité et présence d'occupations non commerciales.

ENJEU DE RESTRUCTURATION & MONTÉE EN GAMME

- Accès, desserte et modes actifs.
- Mutualisation des stationnements.
- Végétalisation et désimperméabilisation.
- Restauration des corridors écologiques.
- Qualité des constructions & implantations.
- Prise en compte des « vues par-dessus » (couvent de la Tourette).
- Maîtrise des destinations pour préserver le centre.

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU COUVENT DE LA TOURETTE



**Locomotive du tourisme
dans les Monts du Lyonnais**

**- 20.000 visiteurs de 60
nationalités
-7.000 nuitées
- 14.000 repas servis,
bientôt sourcés localement**

10 salariés

**Retraites,
rencontres thématiques,
exposition, séminaire
d'entreprise**

Des retombées économiques notamment sur les restaurants, commerces

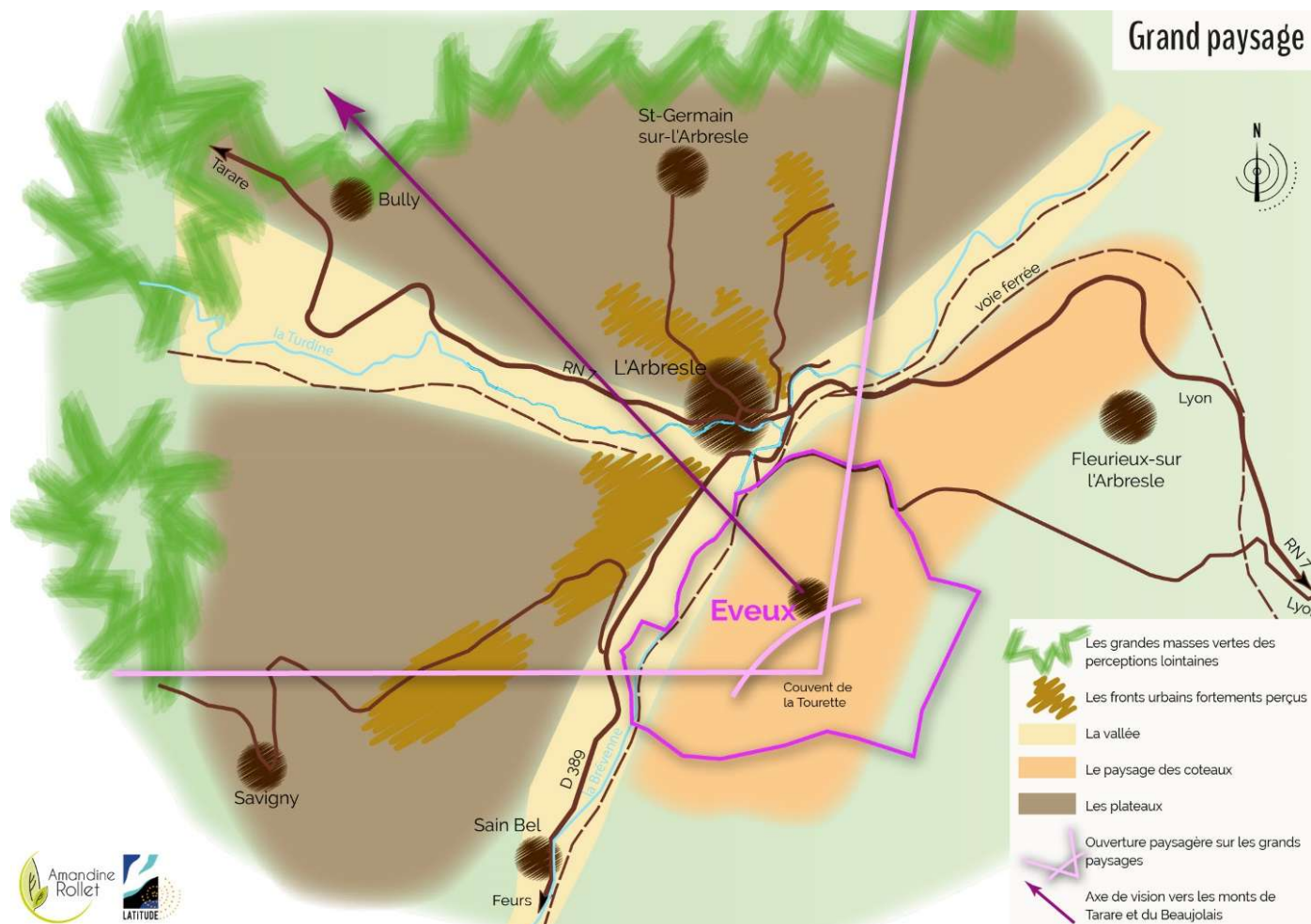


Le paysage et le patrimoine bâti

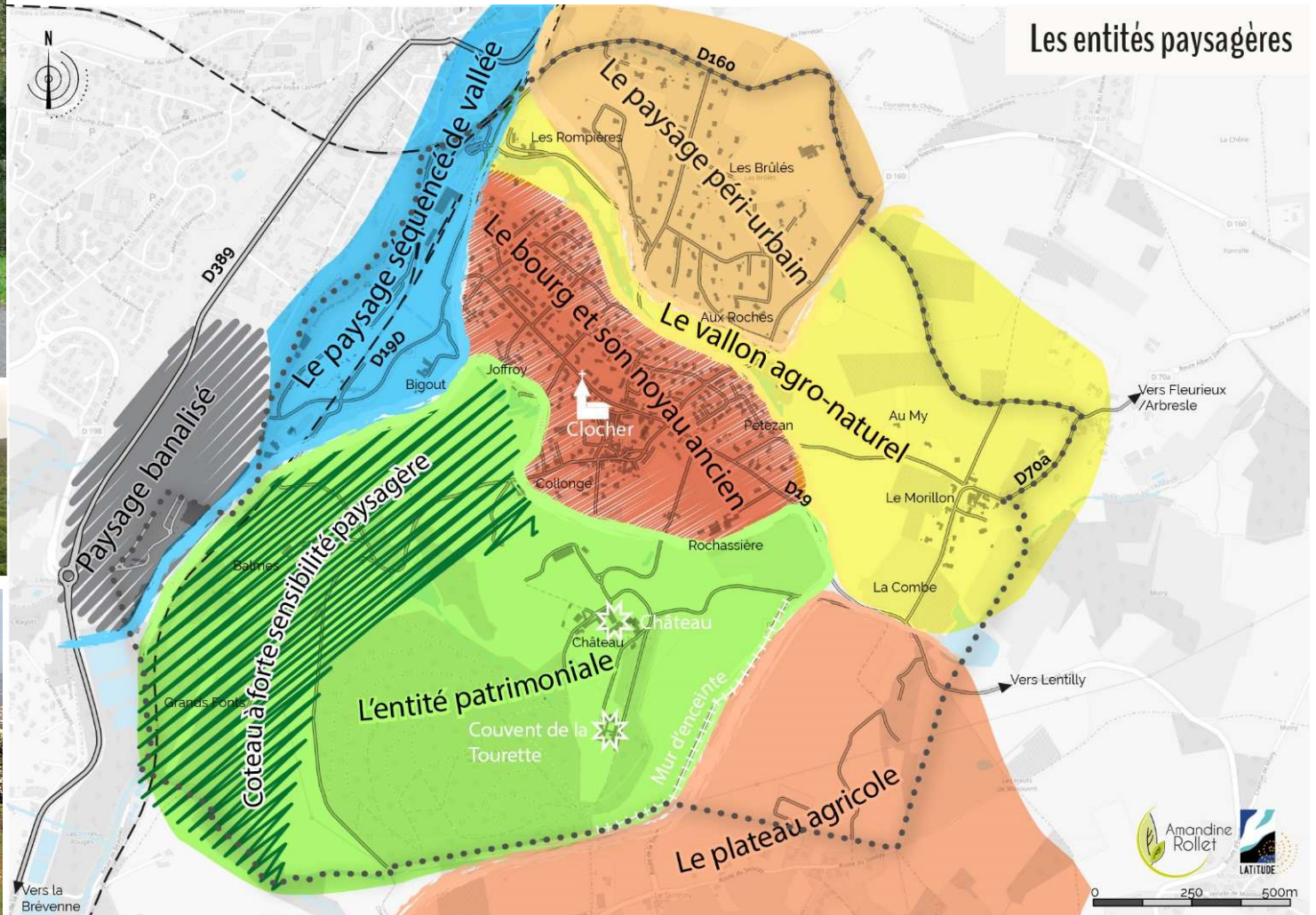
LE GRAND PAYSAGE

La localisation d'Éveux en position de coteau lui confère un double caractère:

- Une position fortement perçue depuis les communes situées sur l'autre versant,
- Des perceptions lointaines nombreuses liées à son caractère dominant sur le relief.

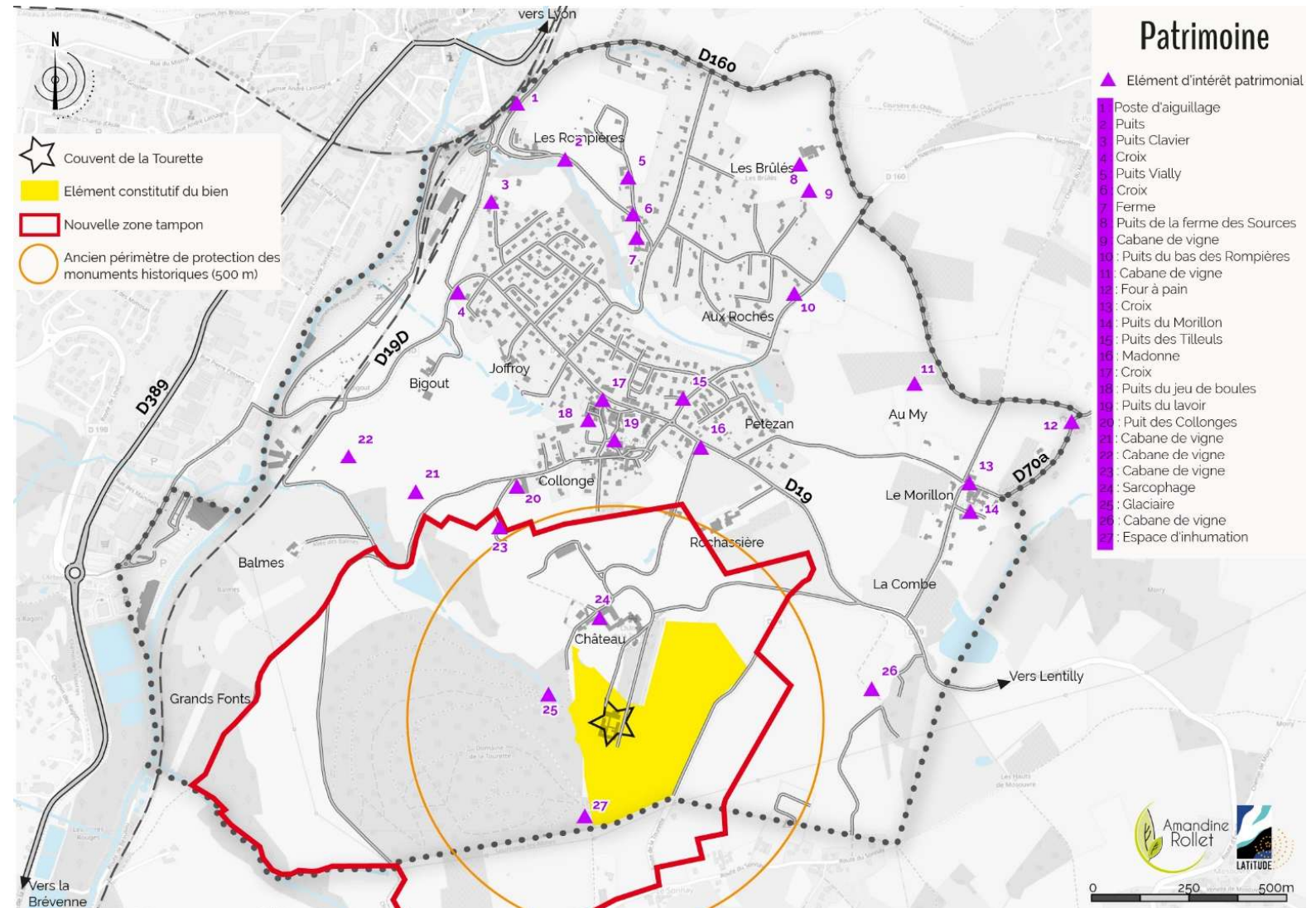


LES ENTITÉS PAYSAGÈRES : EN LIEN AVEC L'OCCUPATION



LE PATRIMOINE : LES TRACES HISTORIQUES NOMBREUSES SOCLES DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

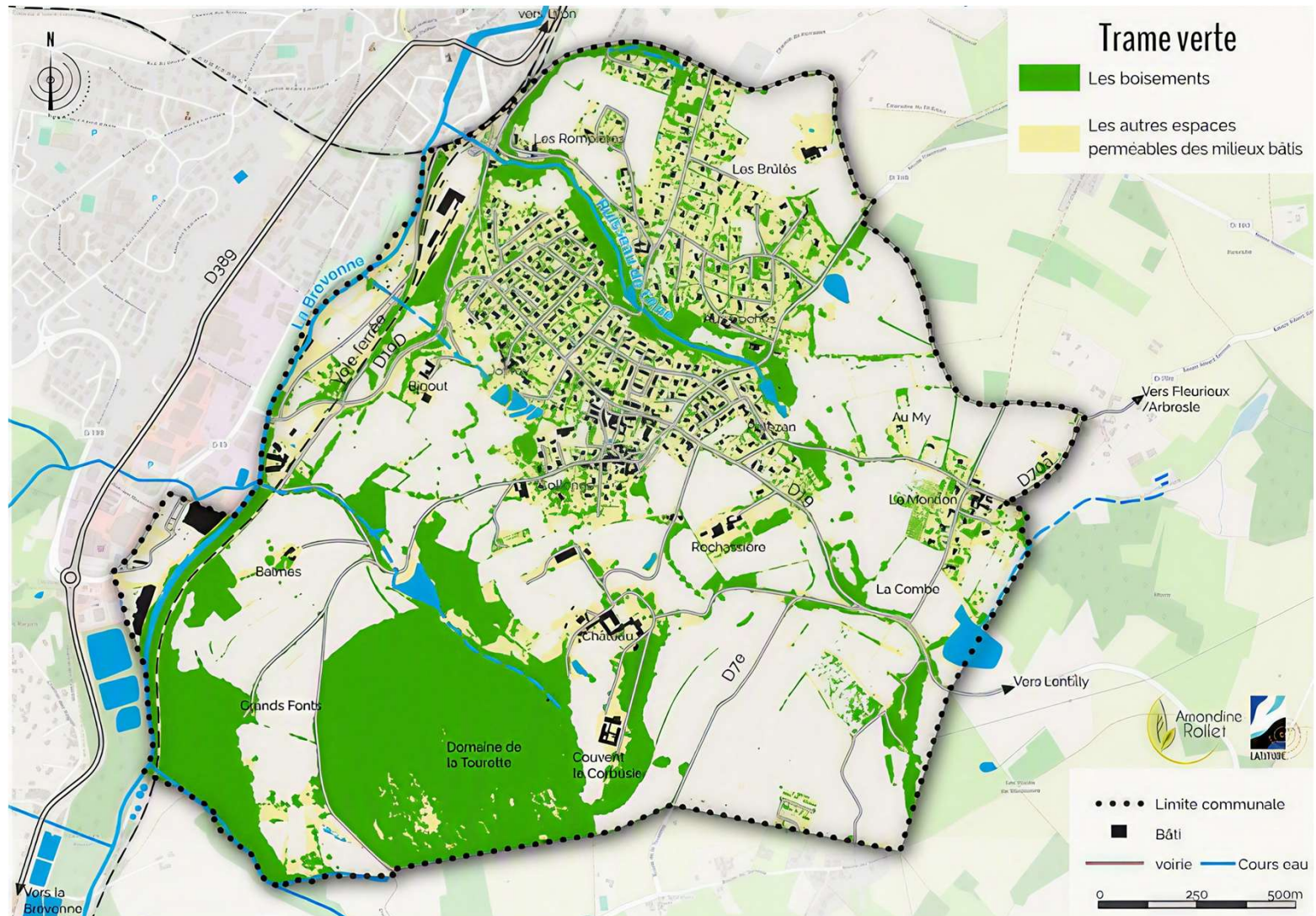
- Le couvent de La Tourette et ses enjeux de perception (en direction et depuis) : le label UNESCO exige une attention particulière dans le traitement des vues
- Le tissu historique du bourg
- Le petit patrimoine



LA TRAME VERTE PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE TRÈS PRÉSENTE

Principalement présente :

- Au niveau des vallées et vallons (La Brévenne, le ruisseau de l'Âne)
- Au niveau du Domaine de La Tourette
- Aux abords de la Brévenne
- Certains quartiers très verdoyants



ENJEUX DU PAYSAGE

✓ Points Forts

Un **relief marqué** offrant de beaux points de vue mais générant de fortes sensibilités paysagères.

Une commune ayant conservé son **caractère agro-naturel**, même si les hameaux et quartiers périphériques ont connu d'importants développements depuis les années 1970.

Une **trame verte très présente**, y compris dans les espaces bâtis.

⚠ Points de Vigilance

Des **secteurs périphériques** présentant une faible densité bâtie, pouvant conduire à des phénomènes de division parcellaire nuisant à la qualité paysagère s'ils ne sont pas maîtrisés.

Une **absence de traitement des franges urbaines** dans certains secteurs, pouvant impacter le cadre paysager de la commune.

Une **artificialisation accrue** du paysage dans le cas de divisions parcellaires non encadrées.

🎯 Enjeux

Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager (cônes de vues, qualité des réhabilitations, colorimétrie...).

Encadrer les secteurs pouvant se densifier pour maintenir le cadre paysager et une trame verte significative dans l'espace bâti.

Assurer un **traitement qualitatif** des franges urbaines.

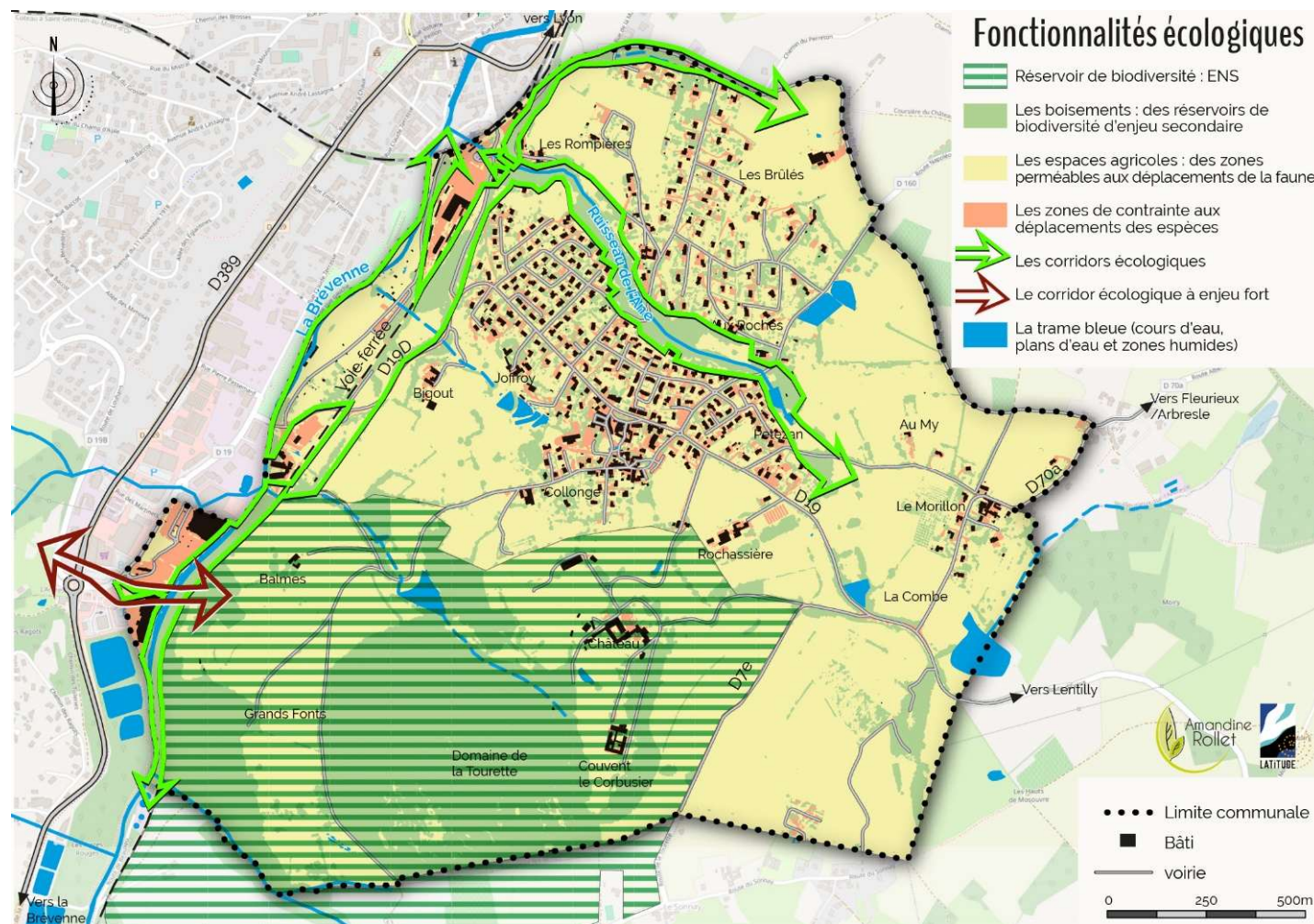
Nécessaire **maîtrise des secteurs** susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques sur une commune à forte sensibilité paysagère.



L'environnement

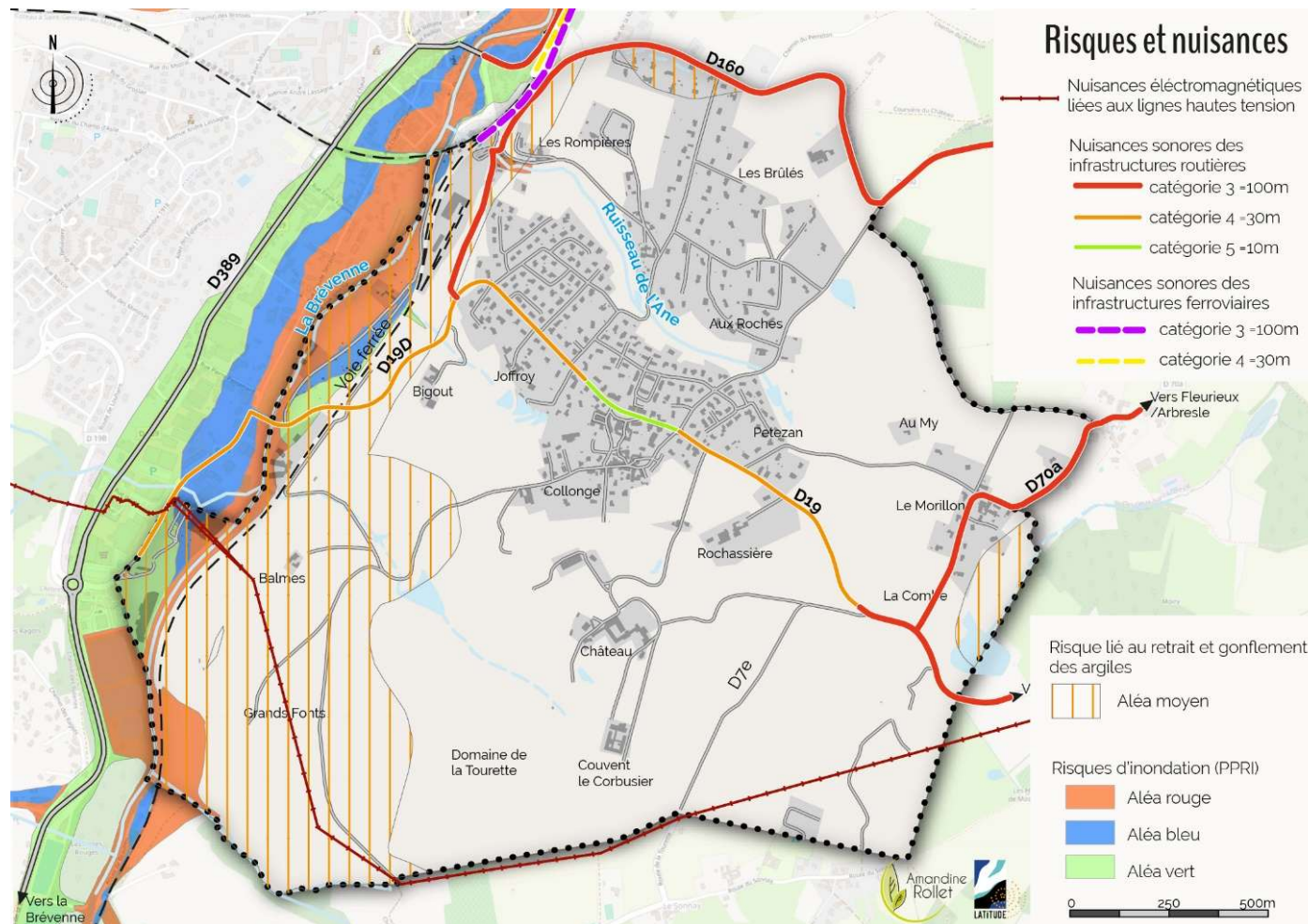
LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

- Des réservoirs de biodiversité associés aux boisements et au site du couvent
- Des milieux agricoles globalement perméables aux déplacements des espèces
- Des continuités écologiques associées aux principaux vallons du territoire
- Un corridor écologique à enjeu fort à cheval sur la commune de l'Arbresle
- Des espaces bâtis « au contact » de ces corridors dans certains secteurs



LES RISQUES ET NUISANCES

- Le risque inondation : un risque majeur couvrant l'Ouest de la commune et faisant l'objet d'un PPR et des risques liés au ruissellement pluvial (notamment quartier de la Plaine)
- Un risque lié au retrait et gonflement des argiles, qui impacte relativement peu la zone bâtie
- Des zones de nuisances sonores liées aux infrastructures de transport
- Une ligne Haute Tension, pouvant générer des nuisances électromagnétiques au Sud de la commune



LES ENJEUX

Des enjeux environnementaux qui relient climat et paysage



Intégrer les risques
en évitant les zones impactées
(secteurs inondables, cours d'eau,
secteurs concernés par le
ruissellement pluvial)



Désimperméabiliser
les espaces bâtis



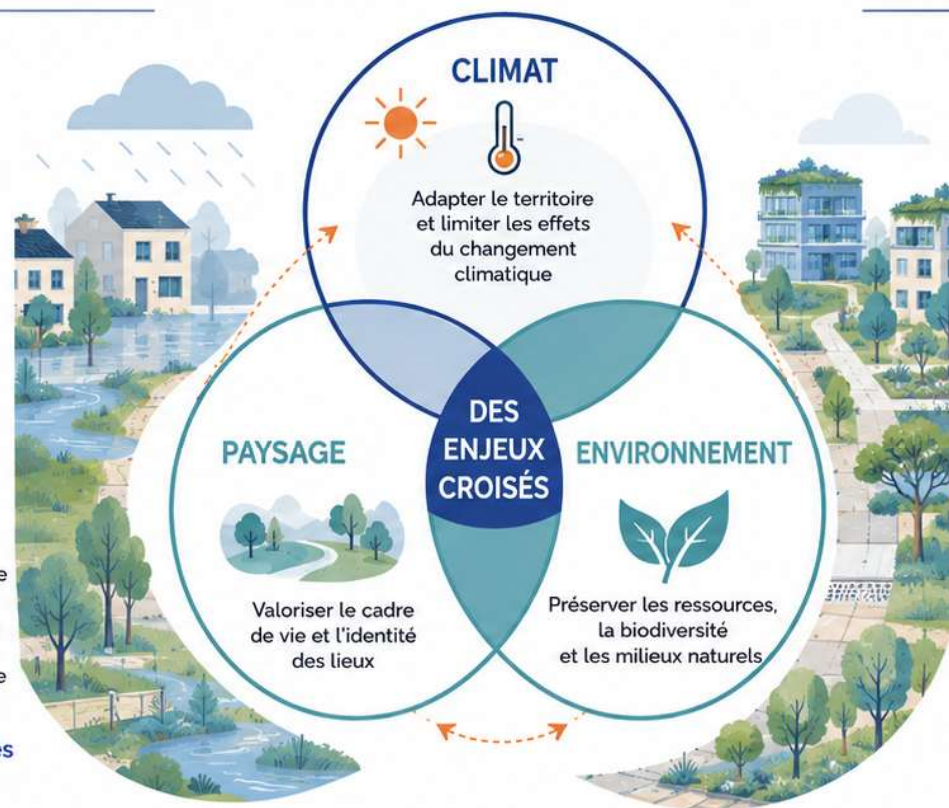
**Traiter intégralement
les eaux pluviales sur place**
(récupération, infiltration,
rétention)



**Végétaliser plus fortement
et en plusieurs strates**
(au sol, et arbres) en lien avec la nature
ordinaire (oiseaux, chauves souris,
petite faune notamment), l'adaptation
au changement climatique (fraîcheur,
ombrage), et l'amélioration du paysage



Protéger les espaces végétalisés
y compris dans les espaces bâtis



Îlots de chaleur réduits
Températures plus
agréables en été



**Moins de ruissellement
et d'inondations**
Meilleure gestion de l'eau
et recharge des nappes



Biodiversité renforcée
Milieux naturels et
espèces préservés



Paysages de qualité
Cadre de vie valorisé,
attractif et apaisé



Bien-être et santé
Espaces plus frais,
nature accessible,
qualité de vie améliorée



**Leviers
d'action du PLU**



Zonage adapté,
éviter les zones à risque



Règles favorisant
l'infiltration et la gestion
des eaux pluviales



Prescriptions pour
la végétalisation
et la biodiversité



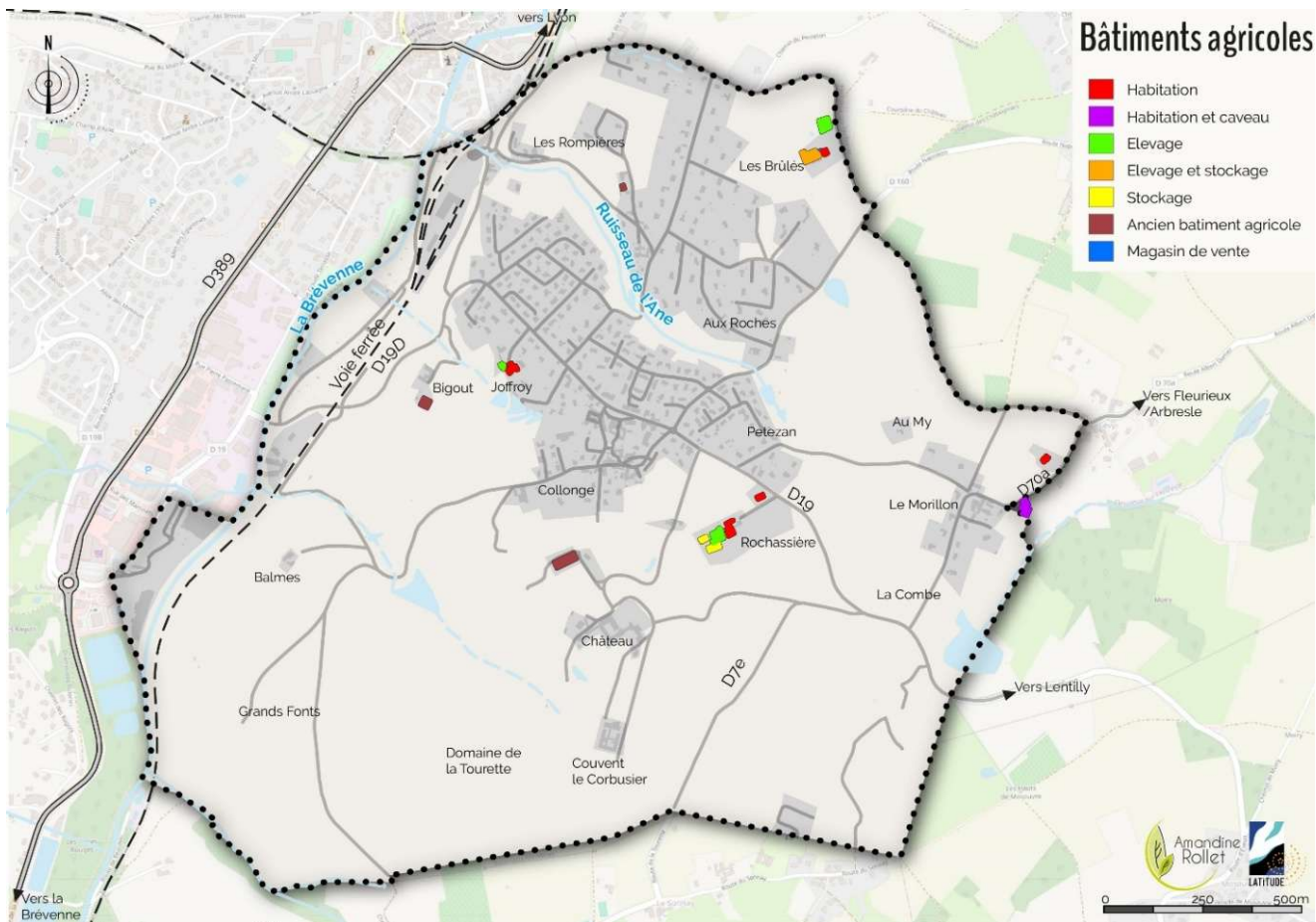
Protection des espaces
végétalisés et du
patrimoine paysager



L'agriculture

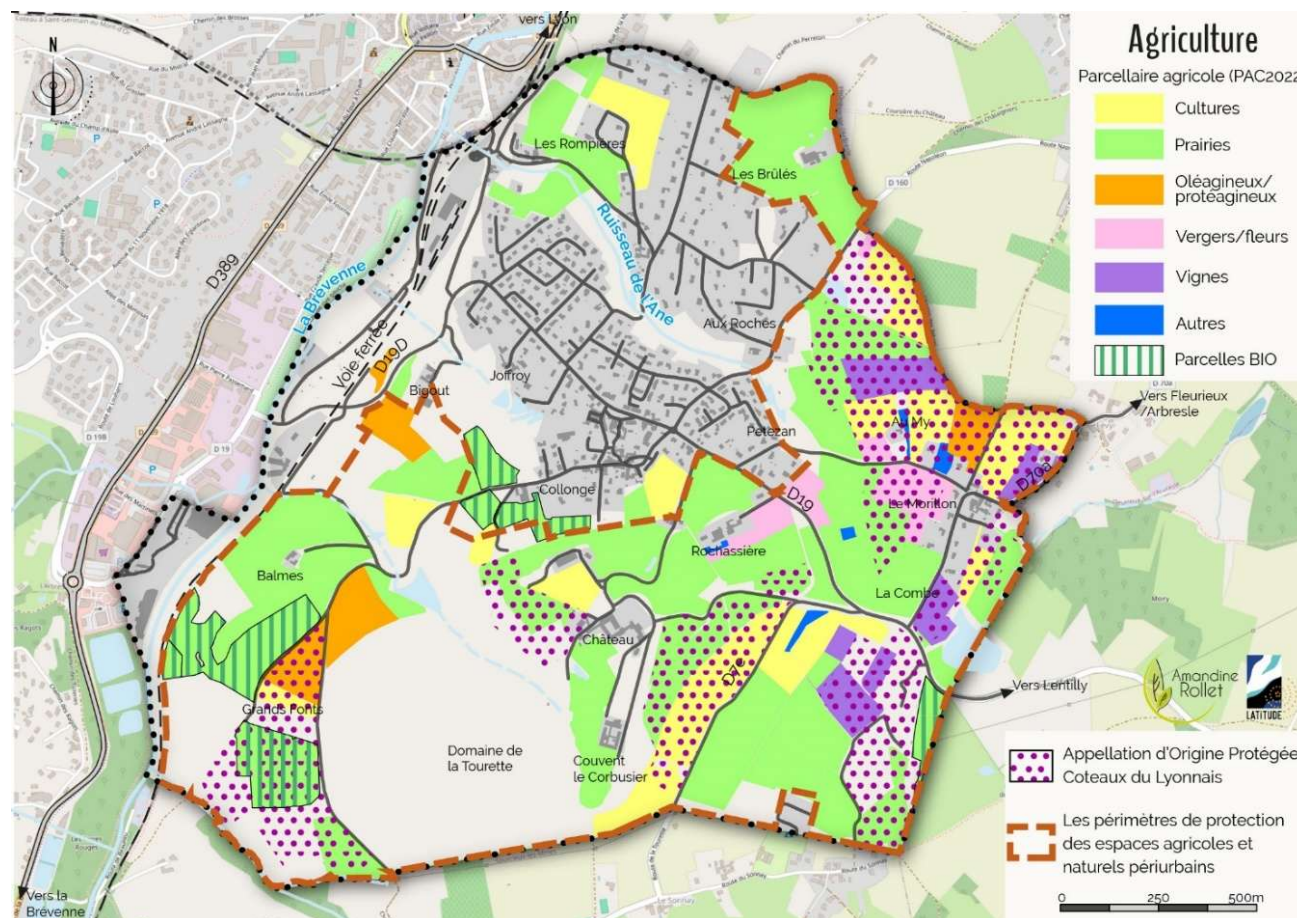
LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- 4 exploitations agricoles sur le territoire
- Des exploitations d'élevage principalement
- Des commercialisations presque exclusivement en circuits-courts
- Une moyenne d'âge jeune : 50 ans
- Aucun des chefs d'exploitation n'est proche de la retraite (le plus âgé a 56 ans)
- Des projets de développement



LE PARCELLAIRE AGRICOLE

- Un territoire couvert par l'AOP coteaux du Lyonnais
- Quelques parcelles exploitées en viticulture mais la majorité des parcelles en prairie
- Des espaces agricoles protégés par des PENAP
- Très peu de parcelles déclarées en agriculture biologique (exploitées par des agriculteurs extérieurs à la commune)



Rappel de la portée des PENAP (ou PAEN)

Il s'agit d'un zonage de protection au sein des zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme qui pérennise la vocation et l'usage de ces espaces et permet notamment de limiter les anticipations foncières.

Il exclut le classement en U ou AU

LES ENJEUX

■ Préserver les terres agricoles les plus productives et stratégiques

- Les surfaces du plateau sont essentielles à l'économie agricole locale et doivent être protégées face à la pression urbaine..
- Ne pas amener plus de pression urbaine sur les exploitations du coteau
⇒ Intégrer les PENAP

■ Faciliter le fonctionnement agricole

- Permettre des extensions autour des sièges et constructions agricoles et éviter la proximité de tiers
- Veiller à ne pas réduire les accessibilités agricoles

■ Faciliter la diversification agricole

- Maintenir des possibilités de diversification (agrotourisme, hébergements touristiques sur l'exploitation, activités de vente directe ... des exploitations (dans les limites du PLU)

■ Engager plus fortement l'intégration paysagère de cette activité

- Réserver des zones sans installations ou constructions (cônes de vue de La Tourette, espaces boisés, corridors...)
- Qualité des implantations, des colorimétries, accompagnement végétal...



Illustration de bonne intégration paysagère d'un bâtiment agricole



VERS LE PADD

LES PERSPECTIVES QUI SE DESSINENT



Urbanisme et Habitat

- **Sobriété Foncière** : Modération de la consommation d'espace (ZAN).
- **Mixité Sociale** : Diversification de l'offre de logements pour tous.
- **Intégration Urbaine** : Développements maîtrisés et harmonieux.
- **Parcours Résidentiel** : Adaptation aux besoins des jeunes et des seniors.



Mobilités et services

- **Services & Équipements** : Pérennisation des infrastructures publiques.
- **Mobilités Douces** : Liaisons piétonnes, voies cyclables et sécurité.
- **Activité Locale** : Soutien au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture.
- **Accessibilité** : Connexion renforcée aux réseaux de transports (gare)



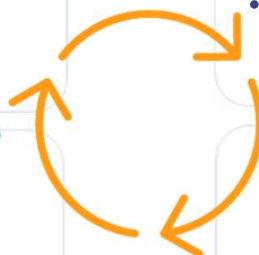
Environnement et Risques

- **Maintien de la trame** verte urbaine et consolidation des corridors écologiques communaux.
- **Désartificialisation** progressive et végétalisation accrue des développements
- **Compensation végétale** à engager
- Prise en compte proactive de **la gestion des risques naturels** et des eaux pluviales.



Patrimoine et Cadre de Vie

- **Grand Paysage** : préservation des vallées de la Brévenne et ruisseau de l'Ane, boisements et haies.
- **Site UNESCO** : Protection de l'écrin paysager du Couvent de La Tourette.
- **Patrimoine Bâti** : Valorisation du centre ancien et du bâti remarquable.



Les défis du PLU : concilier les besoins et les équilibres du territoire



Produire des logements sans consommer d'espace

Répondre aux besoins légitimes de la population (parcours résidentiel des jeunes ménages, maintien des seniors dans la commune) tout en respectant l'impératif national du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).



Enjeu clé : optimiser l'existant, mobiliser le foncier disponible, privilégier le renouvellement urbain.



Densifier tout en préservant le cadre de vie

Densifier ne doit pas rimer avec dénaturer. L'accueil de nouvelles familles doit se faire en harmonie avec l'identité rurale et historique d'Éveux.



Enjeu clé : concilier accueil de population et qualité du cadre de vie, en valorisant le patrimoine et les paysages.



Se développer tout en désartificialisant et en gérant les eaux pluviales sur site

Faire face au réchauffement climatique et prévenir les risques de ruissellement et d'inondation lors de chaque nouvel aménagement.



Enjeu clé : des aménagements sobres en eau, plus perméables et résilients, qui s'appuient sur la nature.



Un équilibre à construire



DES ORIENTATIONS
QUI PEUVENT PARAÎTRE
CONTRADICTOIRES



MAIS AVEC LESQUELLES IL FAUDRA COMPOSER
pour un équilibre dans le développement communal



Répondre aux
besoins d'aujourd'hui
et de demain



Préserver les
ressources et
le cadre de vie



Anticiper les risques
et s'adapter au
changement
climatique



LE CALENDRIER DE TRAVAIL

LES PREMIÈRES ÉCHÉANCES ET LE CALENDRIER GÉNÉRAL

Première étape : la construction du projet (PADD)

Phase PADD

- Fin septembre finalisation du PADD
- Débat par le CM : octobre

Phases ultérieures : périodes pressenties

- À partir de novembre jusqu'au printemps 2027 : travail des zonage, règlement, OAP
- Au printemps 2027 : réunion publique sur le projet
- Juin 2027 : arrêt du PLU
- Consultation des PPA : 3 mois jusqu'à fin septembre
- Enquête publique et retour du commissaire enquêteur : octobre et novembre 2027 (les dates seront à confirmer)
- Approbation : décembre 2027 ou janvier 2028 selon le niveau d'évolutions à apporter au PLU



MERCI !

LATITUDE

04 74 01 21 46 • contact@latitude-uep.com
86 route du Fiatet 69210 Sain Bel

www.latitude-uep.fr